

LES CALOG NE SONT PAS OUBLIES DANS LES MESURES D'ECONOMIE DE L'ACCORD GOUVERNEMENTAL ...

Le groupe de travail national Calog s'est penché ces dernières semaines sur les conséquences potentielles et les dommages collatéraux de l'accord gouvernemental et des autres mesures d'économies sur le statut des Calog.

Le constat est édifiant, plusieurs dangers menacent le statut Calog:

Avant toutes choses, revenons sur le combat de fond entamé depuis plusieurs mois pour le maintien des droits à la pension du cadre opérationnel. La position de refus du SLFP-Police aux propositions de correction de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle est en effet également basée sur le danger potentiel de suppression d'emplois contractuels et statutaires de certains cadres administratifs et logistiques liés à la proposition de reclassement des cadres opérationnels en fin de carrière dans des fonctions adaptées; lisez «des emplois Calog» Il est hors de question pour le SLFP-Police d'envisager par le biais de cette mesure quelconques pertes d'emplois. Au-delà de ce danger, c'est tout le système de recrutement et de promotion des Calog qui est remis en question.

L'accord du gouvernement met directement le statut Calog en péril. En effet, proposer une mise en concordance du système des formations certifiées avec celui des fonctionnaires fédéraux, c'est faire vaciller l'entièreté du statut Mammouth pour le Calog; il faut savoir que le système des formations certifiées a été revu au sein de la fonction

publique fédérale et que ces modifications ont mené à une refonte complète des carrières, tant au niveau pécuniaire qu'à celui du développement des carrières. Basculer vers ce système ne pourrait se faire qu'en adoptant l'intégralité de ces carrières.

D'autres mesures toucheront également directement les Calog. Sans entrer dans les détails techniques, citons ; mobilité intersectorielle, modifications des périodes admissibles pour le calcul des pensions, la suppression des crédits-temps et interruptions de carrières non motivés, le système des pensions à points, engagements....

Dans ces dossiers aussi, Le SLFP reste très vigilant et étudie les différentes pistes.

Le dossier Fedoclean (projet visant à réunir par étapes tout le personnel de nettoyage de l'administration fédérale et centralisation des contrats de service) revient vers la police fédérale. Début décembre, il nous revient que les bâtiments du SPC Bruxelles seraient intégrés dans Fedoclean. Alertés, nous



contactons directement le SAT et la Commissaire Générale qui nous informe que seul un projet de faisabilité est en cours pour le SPC Bruxelles mais que la position de la Police Fédérale dans le dossier Fedoclean reste inchangée ; la Police Fédérale n'est pas intéressée. Nous suivons ce dossier de très près et reviendrons avec celui-ci au Comité Supérieur de Concertation.

Le Gouvernement Flamand a décidé, par son accord gouvernemental, de mettre fin au système des ACS (agents contractuels subventionnés- Gesco's en NL) et de migrer vers des contrats de durée indéterminée. Cela se fera par le biais de la redistribution des 95% des subventions. Les Zones de Police

utilisant ce moyen de financement pour certains membres contractuels ont reçu les directives et timing de la mise en œuvre. Le SLFP Police est actuellement occupé à lister les membres du personnel concernés et à établir une stratégie de sauvegarde de leurs intérêts.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, l'actualité pour les membres du cadre administratif et logistique reste brûlante et même si elle ne fait pas la première page de la presse, le SLFP-Police met toute son énergie et son expertise pour défendre vos intérêts.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin